

REUNION du 16 mars 2021

Convocation : le 8 mars 2021, le Conseil Municipal de Burdignin a été convoqué pour le mardi 16 mars 2021 à 18h30.

Ordre du Jour :

- Délibération mise en place du marché local
- ONF : programmes des travaux 2021
- Compte de gestion 2020
- Compte administratif 2020
- Budget 2021
- Taxes locales 2021
- Tarifs communaux (location salle, concession cimetière)

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le mardi 16 mars 2021, à 18h30, sous la présidence de M. Pierre Chautemps, Maire de Burdignin

Etaient présents : Annie Bel, Katia Dupraz, Marianne Carrier, Mickaël Desalmand, Stéphanie Falcone, Carole Venant, Alexandre Rosay, Philippe Donche, David Frapsauce, Christian Nambride, Hélène Duvillard.

Absents excusés : Christine Billieux, Jean-Philippe Thévenod, Erick Dupuit.

Le compte rendu de la précédente réunion est approuvé par tous les conseillers présents

■ Délibération mise en place du marché local :

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la création d'un marché alimentaire le dimanche matin.

■ ONF (Programmes des travaux 2021):

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2021. Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux sylvicoles et nettoyage de Jeune Peuplement, travaux d'un montant de 9 760 euros HT subventionnés par la région à hauteur de 2 700 euros HT

■ Compte de gestion 2020 :

Le Conseil Municipal émet un avis favorable aux comptes de gestion de Mr Orth, percepteur à Bonneville pour le budget général.

■ Compte administratif 2020 :

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget général, présenté par Mme Carole Venant, adjointe au Maire, qui présente un résultat positif définitif de 524 849,74 €

■ Budget 2021 :

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de la commune qui s'équilibre :

- en section de fonctionnement à 1 104 618,41 €
- en section d'investissement à 704 606,73 €

■ Taxe locales 2021 :

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter en 2021 les taux des taxes locales : foncier bâti, foncier non bâti. Pour rappel, ces taxes n'ont pas été augmentées depuis une trentaine d'années.

■ Tarifs communaux (location salle, concession cimetière) :

Après présentation des tarifs appliqués par la commune concernant la location de la salle polyvalente et des concessions cimetière, il est décidé de les conserver.

Fin de la réunion 21h15